



République du Congo

**FEUILLE DE ROUTE
DE L'UNION EUROPEENNE POUR UN
ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ
CIVILE EN REPUBLIQUE DU CONGO
2014 - 2017**

Approuvé par:

Marcel van OPSTAL, Ambassadeur, Délégation de l'Union européenne en République du Congo

Etats membres: Allemagne, Belgique, France, Italie

Date d'approbation / de mise à jour: 29/08/2014

1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

Pour comprendre l'état de la société civile congolaise, et notamment sa faible participation à la vie publique, il est important de caractériser brièvement son environnement. La République du Congo est un pays caractérisé sur le plan économique par sa rente pétrolière et sur le plan social par son faible niveau de développement humain en partie lié aux périodes de guerre civile.

* *Au niveau politique*: après une trentaine d'années de **régime de monopartisme marxiste-léniniste (1963-91)**, la République du Congo s'est engagée dans un processus de démocratisation. Cependant, **les trois périodes de guerre civile**, qui ont marqué les années 90, ont eu de très lourdes conséquences humaines et ont mené à la destruction de nombreuses infrastructures socio-économiques. Depuis l'élection du **président Denis Sassou-Nguesso en 2002**, la situation du pays s'est stabilisée. Le chef d'Etat est parvenu à affermir son pouvoir en négociant avec les anciens adversaires ou rebelles et en amorçant un dialogue avec une partie de l'opposition. Le clivage nord-sud, très prégnant à la fin de la guerre civile, tend à s'estomper.

* *Au niveau économique*: la stabilité politique a été favorisée par une croissance économique à deux chiffres, reposant notamment sur **la rente pétrolière**. Elle est aussi soutenue par des programmes d'investissement et de construction ambitieux, portés par le gouvernement. En comparaison, le montant total de l'aide internationale est très faible. Il représente moins de 3% du budget de l'Etat congolais (environ 1% pour l'aide de l'UE).

* *Au niveau social*: aujourd'hui, bien que le pays connaisse la paix et une forte croissance, sa situation intérieure présente des **insuffisances**. La République du Congo se classe ainsi 43^{ème} sur 52 pays africains selon l'Ibrahim Index of African Governance 2013 avec un score de 43/100. Le pays se caractérise par des **disparités sociales très fortes**¹ et une participation aux mécanismes démocratiques et de contre-pouvoir limitée.

Au niveau socio-économique*: les moyens traditionnels de subsistance, dans un pays où la densité démographique est basse et les ressources naturelles et forestières nombreuses, n'ont pas favorisé le regroupement solidaire pour l'exploitation des ressources (par exemple, en coopératives agricoles ou pour la gestion de l'eau). L'héritage de la colonisation et du socialisme a répandu la culture du 'fonctionnaire'. L'Etat s'occupe de tout. **Le secteur privé est très faible. Assez rares sont les Congolais qui travaillent dans le secteur privé. Aux échelons les plus bas (petits commerces, maraîchage, petites réparations...) ils sont concurrencés par les étrangers, notamment d'Afrique de l'Ouest.

¹ Si le Congo a réussi à se hisser au rang des pays à revenu intermédiaire, il reste néanmoins 142^{ème} sur 183 dans le classement mondial de l'indice de développement humain (données 2013) et 185^{ème} sur 189 dans le classement Doing Business (données 2013). En 2010 et 2011, le pays a encore été frappé par des épidémies de poliomyélite, de choléra et de rougeole.

* *Au niveau des droits de l'homme et de la gouvernance* : la situation des principaux groupes discriminés (femmes, enfants, autochtones) reste très préoccupante et nombre de leurs droits continuent à être bafoués, notamment dans les droits d'héritage et de possession de la terre.

* *Au niveau législatif et institutionnel* : les lois congolaises ne sont à ce jour ni incitatives, ni restrictives. En effet, le droit d'association est garanti par un texte inspiré de la **loi française de 1901, selon lequel la déclaration est suffisante pour l'existence**. L'un de ses décrets d'application -qui prévoit le statut d'utilité publique- n'est pas appliqué. Le texte n'a jamais été révisé bien que plusieurs ministères (l'Intérieur et les Affaires Sociales) aient amorcé des travaux de mise à jour de ce cadre de référence.

Au niveau des pratiques de dialogue société civile -pouvoirs publics, les faiblesses sont des deux côtés; elles découlent à la fois du gouvernement et de la société civile.

Du côté du Gouvernement:

Les niveaux d'écoute des pouvoirs publics sont variables en fonction du secteur d'intervention des organisations de la société civile. A titre d'exemple, on peut citer les stratégies de développement et les textes sur la décentralisation de l'Etat parce qu'elles prévoient une participation des acteurs de la société civile à la mise en œuvre des politiques publiques. Les organisations de la société civile affirment qu'elles ont du mal à accéder aux documents pertinents et dans les délais, que les échanges sont ponctuels et que leur avis est rarement pris en compte.

Du côté de la Société Civile:

L'engagement et l'action politique sont souvent perçus comme réservés à une élite, et sans lien avec la vie quotidienne de la population. Les revendications sont aussi limitées à certaines batailles plus 'connues', à cause d'un manque de conscience pour certaines valeurs et d'ouverture intellectuelle de la majorité des membres des associations.

La tendance au regroupement est faible. Le secteur associatif se caractérise d'ailleurs par un fort émiettement, peu de structures collectives et quasiment pas d'actions conjointes.

Pour conclure, **le contexte national décrit ci-dessus ne favorise pas l'émergence d'une société civile forte, indépendante et capable de jouer son rôle** au sein de la société.

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

Les études existantes font état d'une société civile congolaise jeune, marquée par la pluralité de ses formes associatives et par leur grande concentration dans les deux centres urbains². A titre d'exemple, dans les secteurs sociaux, des droits de l'homme et économique, il y aurait 350 associations actives³.

Ces acteurs œuvrent majoritairement dans les domaines sociaux et des droits humains. Des associations de différentes envergures, souvent confessionnelles ou européennes, contribuent à la fourniture de services de base (santé, éducation et formation), notamment aux publics les

² Source: La « capitalisation des pratiques de concertation dans le PCPA Congo » réalisée en 2013 par le PCPA.

³ Source: La « Cartographie des acteurs non étatiques » réalisée en 2011-2012 par l'UE

plus vulnérables (enfants des rues, population autochtone, etc.). Depuis que le pays est en paix, les associations de défense des droits de l'homme –essentiellement congolaises– n'interviennent plus dans la résolution des conflits et la reconstruction mais plutôt dans la promotion de l'état de droit et les droits socio-économiques des populations les plus démunies (ex : les veuves).

Seulement 1/4 des associations analysées sont actives dans plus d'un département. La majorité est présente seulement à Brazzaville et/ou Pointe Noire, les deux plus grandes villes du pays. Les effectifs de ces associations sont aussi très faibles: seulement 1/3 d'entre elles emploie entre 1 et 5 permanents. Cet indicateur reflète le professionnalisme limité de ces structures. Leur gouvernance demanderait aussi à être renforcée: seulement 60% d'entre elles ont tenu leur dernière assemblée générale il y a moins d'un an et seulement 1/4 parmi elles déclarent que leur membres sont à jour dans leurs cotisations.

Par ailleurs, beaucoup d'organisations de la société civile se créent sur une base opportuniste pour capter des fonds, sans pour autant que leurs membres (souvent une ou deux personnes) aient des idéaux communs ou une vision sur le rôle de la structure. Elles sont donc éphémères.

La société civile congolaise pourrait être représentée sous la forme d'une pyramide composée d'organisations de base (mutuelles, associations, syndicats) et d'organisations de 2^{ème} niveau (collectifs et plateformes thématiques). Il n'existe pas de 3^{ème} niveau au Congo composée de structures faitières. **Mis à part le haut de cette pyramide, très peu d'associations sont en mesure de participer au débat public.** Les pouvoirs publics ont timidement commencé à les consulter la société civile dans le cadre de l'élaboration de documents de programmation ou de certains textes de lois. Ces pratiques ne sont cependant pas régulières et elles relèvent parfois plus d'une forme de cooptation (société civile choisie) que d'une volonté de véritable débat entre interlocuteurs égaux. De plus, ces pratiques et échanges sont limités par l'absence de véritables structures faitières représentatives et légitimes pour défendre les intérêts de tous. D'autre part, les organisations de la société civile sont parfois invitées à participer à des consultations menées par les pouvoirs publics pour une question de visibilité et de représentativité mais ces derniers ne leur laissent pas véritablement l'opportunité de s'exprimer, ou ne leur offrent pas les moyens et informations préalables – et nécessaires - qui leur permettraient d'apporter des contributions pertinentes. A titre d'exemple, certaines organisations de la société civile avaient été invitées à participer à une réunion concernant la réforme du code forestier, à l'étape de la validation du nouveau code sans recevoir de communication et sans transmission préalable du document à valider. Les modifications ont été néanmoins actées lors de cette réunion sans que les membres des organisations de la société civile invités aient le temps de la réflexion ou de l'analyse sur les changements opérés. Les Autorités ont pu malgré tout annoncer la validation du code forestier avec l'agrément de tous.

** Les associations œuvrant dans les domaines sociaux dialoguent plus régulièrement avec leur ministère de tutelle. A titre d'exemple, elles ont participé à l'élaboration de la loi sur la protection de l'enfance (Loi 'Potignon'). Elles essaient d'impliquer progressivement les pouvoirs publics via la mise en place de cadres de concertation. C'est le cas à PointeNoire dans le domaine de l'accès à la santé pour les enfants vulnérables et la traite des enfants. Elles sont aussi force de proposition, comme dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de*

famille d'accueil pour les enfants en détresse. Pour autant, peu d'entre elles sont en mesure d'interpeller l'Etat sur les investissements publics réalisés dans les domaines sociaux.

* *Dans le secteur économique*, la détermination de la société civile dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE <http://eiti.org/fr>) a permis d'améliorer la transparence des revenus de l'industrie du pétrole.

* *Concernant la gouvernance forestière*, les associations contribuent au suivi de l'Accord de Partenariat Volontaire du programme FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade)⁴. Malgré sa création récente, la Plateforme congolaise pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) regroupe une trentaine d'organisations de la société civile avec des points focaux sur l'ensemble du territoire. Dans ce secteur, il faut aussi noter une tendance croissante aux partenariats entre les organisations de la société civile congolaises et internationales. D'autre part, le projet d'Observation Indépendante de l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance (OIFLEG) en appui aux Accords de Partenariat Volontaire FLEGT dans le Bassin du Congo" est mené par l'association nationale Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF). Les deux premières phases d'observation indépendante étaient gérées par des organisations de la société civile internationales. CAGDF étant alors partenaire, a ainsi pu renforcer ses capacités et devenir le chef de file pour la 3e phase. De la même manière, il existe au Congo un cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones travaillant sur l'initiative Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation Plus (REDD+).

* *Par rapport à la sauvegarde de l'environnement et en particulier à la lutte contre le braconnage*, il faut souligner l'importance des médias locaux et internationaux et des organisations non gouvernementales internationales, qui demeurent aujourd'hui des interlocuteurs indispensables pour la mise en œuvre d'une gouvernance en matière de protection de la faune. Il n'y a pas d'autre cadre structuré de veille sur l'occupation conflictuelle des sols (zones réservées telles que les parcs naturels, zones pour lesquelles des permis d'exploitation minière sont attribués), ni sur le secteur foncier, ou pour la défense des consommateurs.

Pour conclure, la société civile -en tant que moteur de changement- est plus active et organisée dans les secteurs sociaux, de l'environnement et de l'accès aux ressources, ainsi que de la protection des droits humains fondamentaux et des minorités. Elle joue un rôle majeur dans la fourniture de services dans ces domaines pour pallier la défaillance de l'Etat et l'accompagner dans la mise en place de dispositifs. Ayant acquis une crédibilité grâce aux services qu'elles fournissent, des associations de la société civile sont devenues les porte-paroles des groupes bénéficiaires qu'elles représentent. Cependant ces interrogations ne débouchent pas sur des résultats concrets en ce qui concerne la mobilisation efficace des dépenses publiques pour réduire les inégalités.

La société civile n'est pas encore suffisamment présente dans les zones rurales et reculées, mais elle dispose d'un potentiel pour assurer un développement local équilibré des communautés. En effet, il existerait une fenêtre d'opportunité au niveau municipal (notamment dans le cadre de l'élaboration des plans de développement locaux) et départemental, d'après les organisations de la société civile et les autorités locales consultées. Les collectivités locales semblent demandeuses et disponibles pour travailler avec les

⁴ Ses objectifs sont: 1) favoriser la gestion durable des forêts; 2) promouvoir la protection des droits des communautés locales et autochtones; 3) promouvoir la protection de l'environnement.

organisations de la société civile surtout quand cela va dans le sens de leur mission et leur permet de se faire valoir vis-à-vis du pouvoir central. De plus, au niveau local, la collaboration se fait avant tout sur un plan opérationnel (elle ne nécessite pas nécessairement de ressources). Cette approche par le bas permet aux organisations de la société civile de gagner en crédibilité pour ensuite éventuellement « monter » au niveau national et l'influencer.

1.3 CAPACITÉS

Comme expliqué dans la partie 1.2, la société civile congolaise est jeune. De plus, le nombre de bailleurs et d'organisations non gouvernementales internationales présents au Congo est limité. Beaucoup d'associations sont encore en quête d'identité et ont besoin de renforcement de compétences.

En effet, elles souffrent d'un déficit organisationnel et manquent de ressources, tant humaines que financières, ce qui ne leur permet pas de jouer efficacement leur rôle de relais entre les citoyens et les gouvernants. Elles démontrent d'ailleurs peu de maîtrise de leur environnement (déficit d'ancrage local avec les groupes cibles et les autres parties prenantes). Les organisations de la société civile n'arrivent pas à s'assurer une base solide et sont par conséquent plus occupées par leur survie que par la qualité et l'impact de leurs projets.

De plus, exception faite des organisations confessionnelles, qui sont mieux structurées, rares sont les associations qui proposent des programmes élaborés sur la base de leur objet social, qui disposent d'un nombre significatif d'adhérents et qui présentent une gestion interne transparente et démocratique avec une alternance et un renouvellement des instances dirigeantes. Or si les organisations de la société civile ne sont pas exemplaires au niveau de leur gouvernance et de leur mission d'intérêt général, leur discours sera peu crédible (notamment dans leur critique des pratiques des gouvernants) dans les concertations et le dialogue politique.

Malgré ces lacunes et faiblesses assez généralisées, il existe une quinzaine d'associations suffisamment solides. Leur nombre limité entraîne une concentration des financements des différents bailleurs y compris pour les fonds européens. L'UE essaie d'y remédier à travers son assistance technique⁵ et le ciblage raisonné des appels à propositions (favoriser les subventions en cascade, allouer les fonds via des lots spécifiques).

Le manque d'expérience (et parfois de volonté) dans le réseautage, la non maîtrise des techniques de recherche (y compris à travers l'outil informatique et internet), de constitution d'un dossier, de savoir-faire juridique, de lobbying, d'aptitude à la négociation et à la communication ainsi que l'absence d'autonomie financière font que la société civile n'est pas capable, pour l'instant, de gérer des projets et de réaliser des campagnes de plaidoyer. Ce constat est partagé par les bailleurs présents au Congo ainsi que, en partie, par les organisations de la société civile elles-mêmes.

Il faudrait donc que la capacité de la société civile soit renforcée afin qu'elle puisse jouer le rôle qui lui revient, lorsque le cadre et les espaces de concertation existeront.

⁵ Depuis 2010, environ 200 représentants d'associations ont participé à la formation à la conception de projets et à la recherche de financement financée par l'UE.

Par ailleurs, la société civile est très peu organisée en plateformes et alliances. Bien que la mise en réseau soit jugée importante, les organisations de la société civile soulignent les nombreux éléments limitant le processus de regroupement:

- Les associations ne se font pas confiance.
- Les associations ne comprennent pas toujours les avantages de se mettre en réseau.
- Il y a des conflits de leadership et une forte concurrence dans la recherche de fonds.
- Le motif initial du partenariat ou de la mise en réseau ne permet pas de le rendre pérenne, et donc d'en faire un dispositif crédible et intéressant pour la société civile⁶.

En bref, parmi les regroupements existants peu sont actifs, et les quelques réseaux qui sont fonctionnels présentent deux faiblesses:

- une représentativité limitée, puisqu'ils ont seulement très peu de membres. La volonté de ne travailler qu'avec un nombre réduit de structures est assumée et justifiée par le besoin de se structurer d'abord sur une base restreinte mais solide.
- un manque de projet porté et mis en œuvre de manière commune. Le regroupement ne remplit qu'un rôle de renforcement des membres, par la facilitation des échanges de bonnes pratiques et la mise en commun d'un certain nombre de ressources.

Les réseaux effectivement actifs au Congo sont en règle générale des organisations sectorielles. Les plateformes thématiques, initiées par le Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA⁷) et actuellement financées par l'UE via le Projet d'Action pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA), en sont une illustration.

Concernant les relations avec d'autres plateformes régionales et internationales, les seuls exemples existants se situent dans le domaine des défenseurs des droits de l'homme, des droits des populations autochtones et dans la gouvernance forestière. Il s'agit de partages d'expériences assez intéressants mais qui n'ont pas donné lieu, pour l'instant, à des améliorations palpables de la structuration de la société civile.

L'appui de l'Union Européenne (UE) à des projets de renforcement des réseaux⁸ a permis de constater l'ampleur des besoins. Pour favoriser l'émergence de véritables réseaux, il faudrait donc que : les organisations de la société civile intègrent l'intérêt du « travail collectif » pour

⁶ « Normalement, un groupe de personnes se met ensemble pour résoudre un problème. Ici c'est l'inverse : les gens se mettent ensemble pour gagner des projets, quand le projet est terminé l'action et la collaboration s'arrêtent ». Les associations consultées définissent un « bon » partenariat comme une bonne entente (une réelle affinité), pas seulement des objectifs ou des thématiques communs.

⁷ Les Programmes Concertés Pluri Acteurs (PCPA) ont été créés par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international français afin de faire émerger des lieux de concertation entre sociétés civiles et pouvoirs publics, le but étant de nouer un dialogue à quatre : société civile du Nord et du Sud, et pouvoirs publics du Nord et du Sud. Lancé en 2007, le PCPA Congo a pour but de participer à la lutte contre la pauvreté. Les objectifs du programme sont triples: (i) renforcer la crédibilité et l'efficacité des organisations de la société civile congolaises ; (ii) conforter la mise en œuvre de dynamiques collectives au sein de la société civile ; et (iii) améliorer le dialogue entre les pouvoirs publics congolais et la société civile. L'UE a cofinancé ce programme en 2008 via la ligne Programme Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales (ANE-AL) et en 2012 via le Projet d'Action pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA).

⁸ La Délégation de l'UE a déjà soutenu en 2008 à travers la ligne ANE-AL un projet appuyant la restructuration du Conseil de Concertation des ONG de Développement, un des rares réseaux qui soit multisectoriel et effectivement actif au Congo, mais qui ne compte qu'une quinzaine d'ONG membres. Le projet de l'UE s'est articulé autour de trois volets: le raffermissement de la cohésion interne du réseau; le renforcement de ses capacités institutionnelles pour qu'il soit en mesure d'assurer certains services à ses membres; et le soutien du dialogue du Conseil de Concertation des ONG de Développement avec les pouvoirs publics et d'autres coordinations.

réaliser quelque chose de concret et mesurable et s'ouvrent à de nouveaux membres afin de renforcer leur représentativité et leur compétence.

2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

La Délégation au Congo Brazzaville est considérée comme une 'Délégation de proximité' par la société civile du Congo grâce à son engagement multiforme à son endroit :

- l'UE reste de loin le **premier bailleur de fonds de la société civile**. Pour mémoire, depuis le lancement du programme en 2007, l'UE a financé les Acteurs Non Etatiques et les Autorités Locales à hauteur de 20 millions d'euros, via une quarantaine de projets.
- l'UE a mis en place depuis 2011 **une assistance technique** (2 consultants à plein temps) qui permet de toucher des aspects transversaux du renforcement de capacités.

Cette bonne réputation a été confirmée lors des consultations, et la valeur ajoutée de l'assistance technique a été soulignée dans la dernière évaluation externe du programme Acteurs Non Etatiques/Autorités Locales.

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Des consultations sont organisées plusieurs fois par an par l'assistance technique et la Délégation pour :

- cibler les domaines de programmation prioritaires et ceux des appels à propositions,
- réaliser des 'brainstormings' sur des sujets spécifiques (comme la cartographie).

Un panel représentatif de la société civile est invité. Il s'agit d'organisations de la société civile ou de plateformes partenaires de l'UE, ou recommandées par l'Ordonnateur National du FED et/ou reconnues pour leur expertise ou leurs représentativité (nombre d'adhérents) mais qui ne travaillent pas avec la Délégation⁹. Au niveau politique (niveau ambassadeur et conseiller politique), une consultation concernant les secteurs sociaux est aussi organisée une fois par an avec l'Eglise.

Les thématiques et le déroulement des événements sont choisis à l'avance par la Délégation pour une utilisation plus efficace du temps. Tous les supports documentaires nécessaires sont fournis à l'avance. A l'issue des consultations, les comptes rendus de certaines de ces consultations sont publiés sur le site de la délégation.

Les résultats des consultations servent -dans la mesure du possible et par rapport aux règles et indications de la Commission- comme guide pour l'élaboration des appels à propositions ainsi que pour la définition des autres mesures de soutien de la société civile tel que l'assistance technique, ou les sites où planifier le prochain cycle de formation.

Au-delà des consultations sur les actions à programmer, dans le domaine des droits de l'homme **des rencontres** régulières, du moins trimestrielles, se tiennent entre les défenseurs des droits de l'homme et le point focal. La délégation organise aussi des réunions annuelles - auxquelles participent également des représentants des Etats-membres- pour faire le point sur

⁹ Ces organisations ont été identifiées grâce au recensement effectué dans le cadre de la cartographie à partir des bases de données des différents partenaires techniques et financiers présents au Congo, et grâce aux formations dispensées par l'assistance technique.

l'évolution des conditions de travail des défenseurs des droits de l'homme, obtenir des avis complémentaires sur la situation et connaître les principaux sujets de préoccupation des défenseurs des droits de l'homme.

Enfin, l'assistance technique contribue au dialogue avec la société civile en participant à **différents comités de pilotage des projets**, aux activités auxquelles elle est invitée (séminaire, atelier) et à **travers les formations, les consultations et les séminaires** qu'elle organise.

2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

De façon directe, l'UE fait un **plaidoyer 'raisonné'** sur le développement d'un environnement favorable à la société civile lors d'événements publics. Ce fut le cas, par exemple, lors de la présentation et du débat sur la cartographie en 2013. En effet, toute révision de la loi française de 1901 doit aller vers une réelle amélioration de l'environnement et la sauvegarde de la liberté d'association. Vu les constats du point 1.1, les résultats de cette action de l'UE sont assez mitigés, voire inexistantes. Parmi les parties de la loi à mettre à jour, le statut des coopératives agricoles pourrait être un des premiers chantiers, afin de faire avancer le développement rural du pays.

Sur un **plan plus pragmatique**, la réalisation régulière de cycles de formations, consultations et séances d'informations dans la capitale et en province via l'assistance technique a un effet positif mais indirect sur l'environnement de travail de la société civile. En effet, les organisations de la société civile seront davantage prêtes à occuper leur place, si les autorités leur en donnent la possibilité.

L'assistance technique participe aussi régulièrement au comité de pilotage du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA), composé de représentants d'organisations de la société civile congolaises et européennes, des autorités locales, du gouvernement et de l'ambassade de France. Cela permet une articulation de leurs points de vue.

Dans le domaine des défenseurs des droits de l'homme, l'UE avec les Etats Membres a défendu à plusieurs reprises dans le cadre du dialogue politique, les droits de ces défenseurs à visiter sans entrave les lieux de détention.

L'efficacité de ces actions n'est, pour l'instant, pas optimale, vu le constat au point 1.1.

2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Comme décrit au 2.1, la Délégation mène un travail de proximité avec la société civile, y compris pour la programmation. Les consultations sont incontournables et régulières.

A titre d'exemples récents:

Concernant la **programmation du 11ème FED**, notamment pour ce qui concerne le secteur de concentration 2 (développement local), les représentants de la société civile et des autorités locales ont été consultés à maintes reprises, tout au long de l'année 2013, via :

- des réunions bilatérales/informelles qui ont permis d'avoir une vision pluraliste, très détaillée et 'sans langue de bois', par rapport à un thème qui est très débattu au Congo.
- des consultations générales et structurées qui ont permis de dégager un consensus parmi tous les acteurs concernés afin de faire avancer la programmation¹⁰.

Concernant l'**instrument thématique du Budget/ Programme Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales (ANE-AL 2011/2013)**, des consultations sont organisées régulièrement à l'occasion de l'appel à propositions, et ponctuellement par exemple lors de l'élaboration des termes de références de l'évaluation du programme ANE-AL 2009-13, définissant aussi les priorités pour 2014-2020. Les consultations sont aussi des occasions pour recueillir l'avis de la société civile sur des points plus spécifiques, importants à moyen terme, par exemple sur les recommandations formulées à l'issue de la cartographie ou sur certains résultats de l'évaluation soulignant le manque de partenariat et de volonté de se mettre en réseaux des ONG congolaises.

La définition des thèmes prioritaires pour l'**appel à propositions** du Projet d'Action pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (**PAREDA**) s'est basée notamment sur les informations fournies par les défenseurs des droits de l'homme s'agissant de la situation du pays en matière de droits de l'homme, même s'il n'y a pas eu de consultation formelle spécifique. La société civile est aussi représentée au sein du comité de pilotage du PAREDA. Le prochain Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH-EIDHR) sera complémentaire du PAREDA.

Concernant l'**Accord de Partenariat Volontaire FLEGT**, l'UE finance depuis 2006 le projet d'Observation indépendante de l'application de la réglementation forestière et soutient d'autre part la Plateforme congolaise pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) qui est invitée et représentée au sein de toutes les instances de l'Accord de Partenariat Volontaire.

La complémentarité entre instrument géographique et thématique sera mieux détaillée lorsque le 11^{ème} FED entrera dans sa phase d'identification, en particulier la détermination des domaines de concentration du développement local.

2.4 COORDINATION

En République du Congo, les Etats membres actifs sont limités à la France, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique, car les autres Etats membres n'ont pas d'ambassadeurs résidents. Seule la France déploie des activités substantielles à l'égard de la société civile à travers son

¹⁰ Concrètement, les consultations informelles en bilatéral, avec triangulation de données entre la société civile, les autorités locales et le gouvernement, ont eu lieu entre juin et septembre 2013, avec l'arrivée du nouveau chef de section II. Une consultation formelle pour la confirmation des secteurs de concentration a été organisée en octobre 2013. Sur les 140 personnes présentes, 40 étaient des représentants de la société civile et des organisations locales. La Délégation considère l'implication de la société civile et des autorités locales dans la programmation du 11ème FED assez élevée et inclusive, compte tenu des réalités de terrain.

fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud (ex Fonds Social de Développement)¹¹. Parmi les autres donateurs, il faut aussi signaler l'action des Nations Unies (UNHCR, FAO, OMS, UNICEF, WFP, UNFPA), qui travaille avec la société civile congolaise, l'ambassade des Etats Unis et les partenaires financiers privés (en particulier les sociétés pétrolières et minières).

Depuis le départ du dernier coordinateur résident des Nations Unies, les réunions de coordination de la coopération sont de plus en plus rares. Seuls certains groupes sectoriels continuent à fonctionner, notamment le Groupe Sectoriel Santé, Forêts et Humanitaire (en cas de crise) pour le partage d'information et la coordination. **Il n'existe pas de groupe formel de travail sur la société civile et la démocratie.** Ceci dit, les bailleurs n'étant pas nombreux dans le pays, le dialogue et l'échange d'information sont relativement fluides. Le nouveau coordinateur résident, tout récemment nommé, a indiqué qu'il relancerait la coordination.

La DUE et les Etats membres n'ont pas mis au point des systèmes et instruments pour faciliter leur coordination, mais ils interagissent régulièrement. Par exemple, la France, les Nations Unies et les Etats-Unis sont invités à intervenir lors des formations sur la recherche de financement et le montage de projet organisées par les assistants techniques de la Délégation et ce, afin de partager l'information sur leurs opportunités et modalités de financement. Ces mêmes partenaires sont aussi invités régulièrement aux consultations et tout autre débat public notamment relatif à l'état de la société civile ou sur les appels à propositions. Après le lancement en 2013 d'un pôle société civile, l'ambassade de France a opté pour une réunion annuelle des opérateurs associatifs français qui interviennent au Congo avec pour objectifs à la fois d'échanger l'information mais également de mobiliser l'expertise des ONG françaises pour développer les capacités de leurs homologues congolaises. En outre, au comité consultatif de sélection des projets sont invités à siéger chaque année la délégation de l'UE et les autres intervenants du secteur (ministères techniques, Allemagne, PNUD, et le PCPA).. Enfin, des échanges d'information ponctuels mais fréquents ont lieu sur les projets financés, les partenaires soutenus, le calendrier des événements, etc.

Des initiatives conjointes sont aussi menées. Dans le **domaine des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique**, les partenaires les plus actifs sont, par ordre d'importance (après l'UE) les Nations Unies, la France et les Etats Unis, notamment sur les droits des enfants, des femmes, des populations autochtones, mais aussi sur les élections, les médias et sur la lutte contre la corruption. Des actions conjointes ont été menées avec la France en matière de promotion des droits de l'homme, ainsi que pour les élections (sur ce sujet il y a d'ailleurs eu un projet conjoint UNDP/FR/UE/USA dans le cadre des élections législatives de 2012). La **gouvernance forestière**, est soutenue au Congo par plusieurs partenaires. Dans ce cadre, il existe un groupe informel de concertation des bailleurs (Groupe 'Forêts'). Ce groupe a échangé sur les programmes en cours d'exécution comme le FLEGT, sur leurs états d'avancement, sur la recherche de stratégies communes et d'actions conjointes jusqu'à la mise en œuvre d'une certaine division du travail (par exemple le Department for International Development -DFID) finance le facilitateur, l'assistance technique de l'UE propose un plan de formation aux autres bailleurs, la FAO lance des appels à propositions sur financement UE/FLEGT, etc).

11 Au-delà de ce fonds, le premier contrat de désendettement et de développement (C2D) finance la création d'un institut national du travail social qui va proposer une filière de formation dans le domaine de l'animation sociale pour répondre aux besoins de qualification des animateurs des organisations de la société civile. Cet institut devrait également comprendre en son sein un centre de ressources et de formation. Source: La « capitalisation des pratiques de concertation dans le PCPA Congo » réalisée en 2013 par le PCPA.

S'il reste encore du chemin avant d'arriver à une harmonisation de l'aide, il existe bien une certaine coordination qui potentiellement pourrait s'affiner.

2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Comme souligné par les participants lors de la consultation tripartites de 2013 (Etat, organisations de la société civile, bailleurs), le **programme thématique " Programme Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales "** est un instrument pertinent et crucial. En effet, il s'agit de la **principale source de financement** pour la partie la plus structurée et 'professionnalisée' de la société civile, capable de mettre en œuvre des projets conséquents et d'absorber des financements importants. Les formations données dans le cadre des mesures d'accompagnement et les 'subventions en cascade' permettent aussi d'atteindre les structures de plus petite taille, qui ont par ailleurs accès aux financements d'autres bailleurs (ambassade de France et des Etats-Unis). Enfin, grâce à sa mise en œuvre centralisée, ce programme donne l'opportunité à la Délégation de soutenir des ONG de défense des droits de l'homme ou dénonçant les lacunes de la gouvernance congolaise, ce qu'un programme financé par le FED ne serait pas susceptible de faire.

De plus, il faut noter l'**excellente performance du Programme Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales** au Congo en termes d'absorption et de contractualisation des montants prévus. L'amélioration de la qualité des propositions reçues a également été constatée au fil des années.

Au-delà des appels à propositions, des instruments comme l'évaluation basée sur les résultats (**Result Oriented Monitoring**) et l'**assistance technique** sont utilisés par la Délégation pour augmenter la qualité de la mise en œuvre des actions proposées par les acteurs. D'après l'évaluation du programme 2011-2013, l'assistance technique est un instrument très pertinent et apprécié, surtout par les petites structures, afin d'appuyer leur renforcement et de faciliter la communication avec l'UE.

Certains défis du Programme sont pourtant à révéler. Le plus criant est le fait que les plus petites structures soient limitées dans leur participation comme demandeurs principaux à cause des montants relativement élevés à gérer et de la contrepartie qu'elles n'arrivent pas à mobiliser. Le réseautage n'étant pas très développé au Congo, les petites structures préfèrent renoncer aux fonds plutôt que de se fédérer pour une demande commune. Un des constats de l'évaluation du programme était la faible qualité du partenariat entre les demandeurs congolais et européens d'un côté (partenariat souvent opportuniste), et de l'autre côté l'absence de partenariat intra-congolais¹².

Au-delà de la difficulté d'accéder aux fonds européens pour les petites structures, les procédures de gestion des subventions européennes sont aussi critiquées. Les associations les perçoivent comme compliquées, notamment par rapport à leurs capacités et au contexte local.

¹² A ce constat, les organisations de la société civile ont répondu lors des consultations qu'il y a une volonté et une capacité à élaborer des projets communs, mais pas à les gérer ensemble, car la gestion financière partagée est problématique.

Elles rendraient les fonds UE inaccessibles à la plupart des associations, pas uniquement aux plus petites structures.

Suite à ces constats, il est important que :

- l'UE trouve des formules nouvelles, dans le respect des procédures et de la capacité de gestion de la délégation, pour favoriser **le partenariat et le renforcement de capacités entre pairs** (surtout entre structures fortes et faibles, dans le respect de chaque partie).
- l'UE favorise **la mise en réseau des associations congolaises** pas uniquement de manière opportuniste et artificielle pour l'obtention de financements, mais de façon à ce qu'elle corresponde vraiment à une communion d'idées et une volonté d'agir ensemble pour la réalisation d'un objectif concret. Le soutien financier des réseaux doit en effet leur permettre de faire un bond qualitatif concernant leur action sur le terrain.

L'inscription de fonds destinés aux acteurs non étatiques dans certains projets FED (notamment le **Programme Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales** et le Projet de Consolidation de la Réconciliation post conflit) incite le gouvernement - notamment le Ministère de la Justice et le Ministère du Plan - à renforcer leur collaboration avec la société civile via des réalisations concrètes.

PRIORITES

PRIORITE 1 : LES RESEAUX ET LES PARTENARIATS AUTOUR D'UNE ACTION COMMUNE SONT RENFORCES

Cette priorité est liée à la troisième des trois grandes priorités de l'aide de l'UE, telles que définies par la communication de la société civile 2012 (développement des capacités).

Il s'agit d'une priorité transversale qui tient compte de l'analyse de la société civile congolaise et de ses faiblesses ainsi que de l'engagement de l'UE jusqu'à aujourd'hui. Elle répond à des faiblesses intrinsèques de la société civile, telles que celles décrites dans la première partie du document, à savoir : sa jeunesse et son manque d'expérience, son manque d'organisation et de structuration, son opportuniste, sa faible gouvernance interne et ses capacités de mise en œuvre limitées. Cette priorité se base aussi sur les forces et le potentiel de la société civile congolaise, surtout dans les secteurs sociaux, de l'environnement, de l'accès aux ressources et de la protection des droits humains fondamentaux et des droits des minorités.

La priorité choisie a pour but de **favoriser la mise en réseau pour la réalisation d'actions concrètes**. Le résultat visé est la mise en œuvre d'actions qui puissent (i) **améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables** et (ii) **renforcer la crédibilité et les capacités de la société civile**. Il serait aussi souhaitable que la société civile puisse se développer davantage dans les **zones rurales et reculées** afin qu'elle joue son rôle dans le développement local équilibré des communautés.

La vision stratégique à long terme est le développement d'une société civile structurée et d'une culture du 'faire ensemble' avec 'un objectif commun' au Congo.

Pour réaliser cette priorité, l'UE prévoit d'allouer des fonds, dans le cadre des appels à propositions (et éventuellement via des attributions directes) des différents instruments. Le réseautage permettra aussi l'accès aux fonds européens pour des organisations plus petites,

qui normalement ne sont pas éligibles par manque d'expérience et/ou de capacité à mobiliser la contrepartie. Dans l'idéal et suivant les résultats des consultations, l'appui devrait se baser sur ces points: s'appuyer sur les réseaux existants et éviter les partenariats circonstanciels. Le rôle que chaque organisations de la société civile doit jouer au sein de l'action doit être bien précisé avant le démarrage. Les partenaires seront sur un pied d'égalité.

Une assistance technique (à financer par les projets) devra appuyer la réalisation d'un diagnostic sur les forces et les faiblesses de chaque réseau et de ses membres, la détermination d'une stratégie de renforcement et d'un code de conduite, du management du réseau et des relations externes. Il s'agit d'un appui complémentaire qui pourrait représenter jusqu'à 10% du financement de l'action, afin de ne pas seulement se focaliser sur les résultats des projets mais surtout sur le processus de renforcement des réseaux qui les mènent.

Par ailleurs, **les formations et séminaires spécifiques donnés par les assistants techniques** permettront, de façon transversale, un renforcement de plusieurs acteurs et de leur partenariat à niveau thématique et géographique. Des échanges d'expériences pourront aussi être organisés, ainsi que des communications sur le travail de l'UE avec l'Etat au Congo.

L'UE étant de loin le principal bailleur de la société civile, l'indicateur de référence pour cette priorité mesurera la quantité de fonds alloués, par rapport à ceux prévus, à des actions de type conjoint et de renforcement des réseaux.

Indicateur 1: % financement réservé à ce lot dans l'appel à propositions et % alloué.

Indicateur 2: nombre de réseaux et de partenariats chaque année (en comparaison avec les années précédentes en incluant de façon distincte urbain et rural) autour d'une action commune, qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations, qui sont opérationnels et pérennes.

Indicateur 3: nombre et types de réseaux et partenariats ayant reçu, par année, une assistance technique dans le domaine de la mise en réseau, du plaidoyer et/ou du suivi des dépenses publiques.

PRIORITE 2: LA SOCIETE CIVILE EST UN ACTEUR DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA REDEVABILITE

Cette priorité est liée à la deuxième des trois grandes priorités de l'aide de l'UE, telles que définies par la communication de la société civile 2012 (participation significative).

L'amélioration de l'environnement de travail -la priorité UE n° 1- n'étant pas encore d'actualité au Congo, la vision stratégique à long terme devrait tendre à l'émergence d'une société civile capable de jouer son rôle de quatrième pouvoir. Pour ce faire, la priorité n° 2 de la feuille de route vise à **renforcer les actions de la société civile comme analyste indépendante et influente des choix de la dépense publique et comme promoteur et défenseur des droits des minorités.**

Comme identifié dans la première section de la feuille de route, la priorité n° 2 naît de **l'importance primordiale d'améliorer la gouvernance des investissements publics au**

Congo, afin d'atténuer les disparités sociales, de rehausser le sens civique général et d'améliorer la confiance des citoyens dans les institutions. Certaines organisations de la société civile sont conscientes qu'elles devront jouer ce rôle.

Pour réaliser cette priorité, l'UE prévoit allouer des fonds pour le co-financement d'actions de fournitures de services de base aux populations les moins favorisées. A cause de l'environnement peu favorable, un financement visant uniquement la participation des organisations de la société civile à la définition et au suivi des politiques publiques n'aurait aucune retombée concrète. Pour devenir un promoteur de la gouvernance et de la redevabilité dans un domaine, la société civile doit donc pouvoir acquérir des compétences solides à travers des expériences concrètes dans le même domaine. La réalisation d'actions est la seule façon de donner de la légitimité et du *soft power* à la société civile.

Dans le cadre de l'instrument Budget, le financement ciblera les populations marginalisées, tandis qu'à travers le FED la société civile soutiendra davantage les autorités locales dans leur rôle de fournisseurs de services de base aux populations. Des expériences de démocratie participative et locale et des actions pour le contrôle et la redevabilité des fonds publics pourront être aussi financées.

Les financements se concentreront aussi sur la création des capacités d'analyse de la gouvernance économique, la préparation et le suivi des budgets publics et des finances publiques au sein de la société civile.

L'appui à la gouvernance démocratique via l'instrument Droits de l'Homme sera transversal. Il sera en ligne avec les processus internationaux en cours (déclarations internationales et régionales des droits de l'homme), mais il veillera surtout à avoir des résultats concrets dans le contexte local et dans les conditions de vie des populations. A titre d'exemple, des actions sur les droits des autochtones ne se limiteront pas à des textes de lois ou des déclarations de principe mais elles devront avoir des effets tangibles sur ces populations.

Concernant la gestion des ressources naturelles, le rôle de la société civile sera d'autant plus important car il s'agit de la première source de richesse au Congo. Notamment dans le cadre du FLEGT, ceci sera fait grâce à 1) l'Observation Indépendante de l'application de la loi forestière (OI-FLEG) qui est gérée par les organisations de la société civile; 2) la mobilisation de la société civile pour que les communautés locales puissent être associées à la rédaction et au respect du cahier de charges des sociétés forestières en vue de promouvoir la redevabilité des acteurs économiques du secteur (*business accountability*).

Indicateur 1: L'UE étant de loin le principal bailleur de la société civile, l'indicateur de référence pour cette priorité mesurera la quantité de fonds alloués, par rapport aux prévisions, à des actions de ce type.

D'autres indicateurs pourraient être:

Indicateur 2: Implication de la société civile dans la demande et l'obtention de contreparties à l'exploitation des compagnies forestières (nombre et type d'organisations de la société civile).

Indicateur 3: Nombre et type d'organisations de la société civile impliquées dans le suivi budgétaire de l'Etat chaque année (source de l'indicateur: la perception des principales plateformes)

3 ACTIONS

Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

Priorité 1
LES RESEAUX ET LES PARTENARIATS ATOUR D'UNE ACTION COMMUNE SONT RENFORCES
Indicateur(s)
<p>Indicateur 1: % financement réservé à ce lot dans l'appel à propositions et % alloué.</p> <p>Indicateur 2: nombre de réseaux et de partenariats chaque année (en comparaison avec les années précédentes en incluant de façon distincte urbain et rural) autour d'une action commune, qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations, qui sont opérationnels et pérennes.</p> <p>Indicateur 3: nombre et types de réseaux et partenariats ayant reçus, par année, une assistance technique dans le domaine de la mise en réseau, du plaidoyer et/ou du suivi des dépenses publiques.</p>
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
<p>La cartographie déjà réalisée par l'UE en 2012 sera mise à jour régulièrement. Des éléments plus spécifiques concernant le développement rural et l'environnement seront ajoutés en 2015-2016.</p> <p>Une assistance technique (à financer par les projets) devra appuyer la réalisation d'un diagnostic sur les forces et les faiblesses de chaque réseau et de ses membres, la détermination d'une stratégie de renforcement et d'un code de conduite, du management du réseau et des relations externes. Il s'agit d'un appui complémentaire qui pourrait représenter jusqu'à 10% du financement de l'action, afin de ne pas seulement se focaliser sur les résultats des projets mais surtout sur le processus de renforcement des réseaux qui les mènent.</p>
A. Dialogue politique, consultations et facilitation
<p>Messages clés à passer lors du dialogue avec la société civile concernant l'importance du réseautage pour : constituer une masse critique, se compléter/accroître sa capacité, augmenter la gouvernance démocratique des institutions de la société civile et, in fine, pour pouvoir accéder à des fonds plus importants.</p> <p>Via l'assistance technique, l'UE participera dans la mesure du possible aux discussions des principaux réseaux avec pour objectif de faire passer ce message et renforcer les capacités</p>

des OSC dans ces domaines via notamment des séminaires et des rencontres spécifiques sur ces sujets.

B. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

Pour réaliser cette priorité, l'UE prévoit d'allouer des fonds, dans le cadre des appels à propositions (et éventuellement via des attributions directes) des différents instruments. Le réseautage permettra aussi l'accès aux fonds européens pour des organisations plus petites, qui normalement ne sont pas éligibles par manque d'expérience et/ou de capacité à mobiliser la contrepartie. Dans l'idéal et suivant les résultats des consultations, l'appui devrait se baser au tour de ces points: s'appuyer sur les réseaux existants et éviter les partenariats circonstanciels, le rôle que chaque organisation de la société civile doit jouer au sein de l'action doit être bien précisé avant le démarrage, les partenaires seront sur un pied d'égalité.

Par ailleurs, **les formations et séminaires spécifiques donnés par les assistants techniques** permettront, de façon transversale, un renforcement de plusieurs acteurs et de leur partenariat à niveau thématique et géographique. Des échanges d'expériences pourront aussi être organisés, ainsi que des communications sur le travail de l'UE avec l'Etat au Congo.

S'agissant de l'action de la France, la phase III du **Programme Concerté Pluri Acteurs** constituera la dernière phase de ce programme de renforcement de la société civile congolaise et de sa capacité de dialogue avec les pouvoirs publics.

Entre 2010 et 2013, le Programme Concerté Pluri Acteurs a été à l'origine :

- du renforcement de la crédibilité et de l'efficacité des organisations de la société civile par le financement de 49 projets dédiés aux services aux populations et à la défense des droits humains ;
- du soutien à des dynamiques collectives entre ces organisations de la société civile par la création de cinq plateformes thématiques qui ont vocation à porter des stratégies de plaidoyer ;
- du développement du dialogue entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics à travers la mise en œuvre conjointe de projets de développement au niveau local et à travers des réunions de concertation avec les pouvoirs publics locaux sur la mise en œuvre de la décentralisation au Congo.

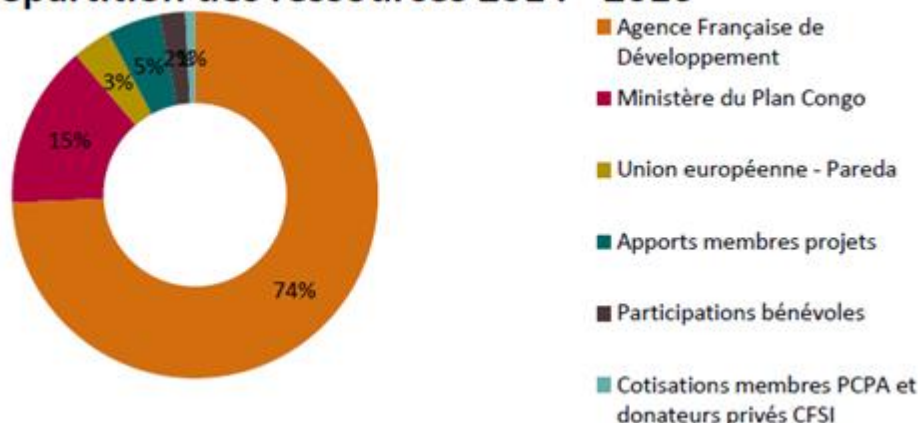
La troisième phase 2014-2016, dont le budget total s'élève à 3 080 635 € dont 2 290 000 € financés par l'Agence Française de Développement (répartition des emplois et ressources ci-dessous), doit permettre de consolider les acquis de la première phase du programme et leur pérennisation. Elle est construite à partir des enseignements et des recommandations tirés de l'évaluation finale du processus de capitalisation. Les enjeux des trois prochaines années sont de :

- renforcer la crédibilité et l'exemplarité des organisations de la société civile congolaise en valorisant les organisations au plus grand potentiel) ;

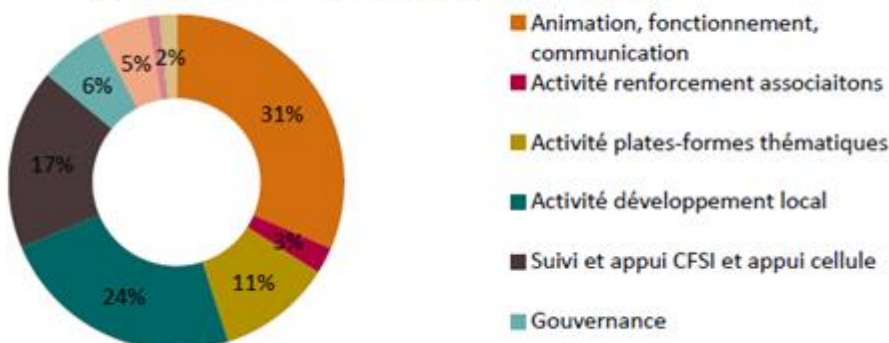
- renforcer la structuration collective et l'expertise de la société civile congolaise en densifiant les cinq plateformes thématiques nationales mises en place lors de la première phase) ;
- renforcer la contribution de la société civile congolaise au développement local des territoires.

Lors du dernier comité de pilotage du Programme Concerté Pluri Acteurs qui s'est tenu les 3 et 4 juillet 2014, il a été décidé de réaliser dans les prochains mois un diagnostic et une réflexion sur les causes de la démobilitation de certains membres du programme. Il a par ailleurs été recommandé à la cellule exécutive d'élargir ses relations aux secrétariats généraux des collectivités locales, qui sont des organes administratifs permanents. Le point central de ce 4^{ème} comité de pilotage du Programme Concerté Pluri Acteurs a été la présentation de la méthodologie de suivi-évaluation de la phase III du programme. Ce processus permettra d'apprécier l'efficacité du programme et d'émettre des recommandations pour renforcer son pilotage, dans la perspective d'une pérennisation d'un certain nombre de dynamiques collectives après le Programme Concerté Pluri Acteurs.

répartition des ressources 2014 - 2016



total emplois prévus 2014-2016



Le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France prévoit de poursuivre le programme de formation qu'il a mis en place parallèlement à l'attribution des subventions sur le Fonds Sociétés Civiles du Sud. Deux actions annuelles de formation à la meilleure gestion des projets avec le Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques (GRET) comme opérateurs sont ainsi programmées.

Via le Projet d'Action pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA), les plateformes seront renforcées et elles mettront en œuvre des actions de plaidoyer.

Priorité 2

LA SOCIETE CIVILE EST UN ACTEUR DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA REDEVABILITE

Indicateur(s)

Indicateur 1: L'UE étant de loin le principal bailleur de la société civile, l'indicateur de référence pour cette priorité mesurera la quantité de fonds alloués, par rapport aux prévisions, à des actions de ce type.

Indicateur 2: Implication de la société civile dans la demande et l'obtention de contreparties à l'exploitation des compagnies forestières (nombre et type d'organisations de la société civile).

Indicateur 3: Nombre et type d'organisations de la société civile impliquées dans le suivi budgétaire de l'Etat chaque année (source de l'indicateur: la perception des principales plateformes)

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

La cartographie déjà réalisée par l'UE en 2012 sera mise à jour régulièrement. Des éléments concernant le développement rural et l'environnement seront ajoutés en 2015-2016. Des aspects spécifiques relatifs aux avancées de la priorité pourraient être davantage mis en valeur.

A. Dialogue politique, consultations et facilitation

Messages clés à passer lors du dialogue avec la société civile concernant leur rôle dans la gouvernance et la redevabilité pour : légitimer leur actions, éliminer les disparités entre citoyens, monter d'un cran par rapport à la fourniture de services et défendre un point de vue plus stratégique, devenir des acteurs de changement dans leur Pays, représenter une force de

dialogue vis-à-vis de l'Etat.

Via l'assistance technique, l'UE participera dans la mesure du possible aux discussions des principaux réseaux avec pour objectif de faire passer ce message et renforcer les capacités dans ces domaines via notamment des séminaires et rencontres spécifiques sur ces sujets. Comme dans le cas précédent, il serait souhaitable de définir des interventions supplémentaires.

B. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

Pour réaliser cette priorité, l'UE prévoit allouer des fonds pour le co-financement d'actions de fournitures de services de base aux populations les moins favorisées. A cause de l'environnement peu favorable, un financement visant uniquement la participation des organisations de la société civile à la définition et au suivi des politiques publiques n'aurait aucune retombée concrète. Pour devenir un promoteur de la gouvernance et de la redevabilité dans un domaine, la société civile doit donc pouvoir acquérir des compétences solides à travers des expériences concrètes dans le même domaine. La réalisation d'actions est la seule façon de donner de la légitimité et du *soft power* à la société civile.

Dans le cadre de l'instrument Budget, le financement ciblera les populations marginalisées, tandis qu'à travers le FED la société civile soutiendra davantage les autorités locales dans leur rôle de fournisseurs de services aux populations de base. Des expériences de démocratie participative et locale et des actions pour le contrôle et la redevabilité des fonds publics pourront être aussi financées.

Les financements se concentreront aussi sur la création des capacités d'analyse de la gouvernance économique, la préparation et le suivi des budgets publics et des finances publiques au sein de la société civile.

L'appui à la gouvernance démocratique via l'instrument Droits de l'Homme sera transversal. Il sera en ligne avec les processus internationaux en cours (déclarations internationales et régionales des droits de l'homme), mais il veillera surtout à avoir des résultats concrets dans le contexte local et dans les conditions de vie des populations. A titre d'exemple, des actions sur les droits des autochtones ne se limiteront pas à des textes de lois ou des déclarations de principe mais elles devront avoir des effets tangibles sur ces populations.

Concernant la gestion des ressources naturelles, le rôle de la société civile sera d'autant plus important car il s'agit de la première source de richesse au Congo. Notamment dans le cadre du FLEGT, ceci sera fait grâce à 1) l'Observation Indépendante de l'application de la loi forestière (OI-FLEG) qui est gérée par les organisations de la société civile; 2) la mobilisation de la société civile pour que les communautés locales puissent être associées à la rédaction et au respect du cahier de charges des sociétés forestières en vue de promouvoir la redevabilité des acteurs économiques du secteur.

TABLEAU DE BORD

Pays: République du Congo		
Processus		
Domaine	Indicateur	Réalisation
Participation des Etats membres à l'élaboration de la feuille de route	Les Etats membres présents dans le pays participent activement à l'élaboration de la feuille de route	Envoi des documents fait à temps et organisation d'une séance de consultation avec les Etats membres et les Partenaires Techniques et Financiers le 22 mai 2014
Consultation de la société civile locale	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une vaste gamme d'organisations de la société civile locales en respectant le principe de l'accès à l'information, moyennant préavis suffisant et des dispositions claires pour le retour d'information et le suivi.	Les documents afférents ont été transmis à temps à tous les consultés. Deux séances de consultations ont été organisées dans les deux principales villes du pays (Brazzaville et Pointe-Noire) le 21 et le 23 mai 2014. Une consultation avec les autorités locales a été organisée à Brazzaville le 27 mai 2014.
Actions conjointes	Les Etats membres présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route	À remplir en 2015 (révision annuelle du document Feuille de route)
Outcome		
Priorité	Indicateur	Réalisation
LES RESEAUX ET LES PARTENARIATS	Indicateur 1: % financement réservé à ce lot dans l'appel à	À remplir en 2015 (révision annuelle Feuille de route)

<p>AUTOUR D'UNE ACTION COMMUNE SONT RENFORCES</p>	<p>propositions et % alloué.</p> <p>Indicateur 2: nombre de réseaux et de partenariats chaque année (en comparaison avec les années précédentes en incluant de façon distincte urbain et rural) autour d'une action commune, qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations, qui sont opérationnels et pérennes.</p> <p>Indicateur 3: nombre et types de réseaux et partenariats ayant reçus, par année, une assistance technique dans le domaine de la mise en réseau, du plaidoyer et/ou du suivi des dépenses publiques.</p>	
<p>LA SOCIETE CIVILE EST UN ACTEUR DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA REDEVABILITE</p>	<p>Indicateur 1: L'UE étant de loin le principal bailleur de la société civile, l'indicateur de référence pour cette priorité mesurera la quantité de fonds alloués, par rapport aux prévisions, à des actions de ce type.</p> <p>Indicateur 2: Implication de la société civile dans la demande et l'obtention de contreparties à l'exploitation des compagnies forestières (nombre et type d'organisations de la société civile).</p> <p>Indicateur 3: Nombre et type d'organisations de la société civile impliquées dans le suivi budgétaire de l'Etat chaque année (source de l'indicateur: la perception des principales plateformes)</p>	<p>À remplir en 2015 (révision annuelle du document Feuille de route)</p>